

L'AUTAN

Clermont-le-Fort



Bulletin municipal N°139

Novembre 2019



Brumes d'automne sur notre commune



Intense activité au Fort lors du vide-grenier organisé par le comité des fêtes



Marmottes et Marmots au sommet du Pic du Montcalm (3077 m)



Ricardo, lauréat du jeu du jambon, lors du repas de village organisé par le comité des fêtes

Dossier

Passage de témoin

p.14 à 18

Vie associative

p.19 à 22

Coup de projecteur

Annick et Philippe Paillette

p.24

Sommaire

Le mot du maire - p.3

Vie municipale - p.4 à 13

Dossier - p.14 à 18

• Passage de témoin

Vie associative - p.19 à 22

- Aurecler
- Caminarem
- Le comité des fêtes de Clermont le Fort
- Association Marmottes et Marmots
- Association « Vivre à Clermont »
- Association Riverotte

Vie pratique - p.23

- Père Bernard Queheille
- Recensement de la population 2020

Coup de projecteur - p. 24

- Annick et Philippe Paillette

Carnet

• NAISSANCES

- Aylan MILLAS EVRARD né le 6/01/19

• MARIAGE

- Tony, Jean, David, Joël LAMOTHE et Iseure PRIN, le 28/02/19
- Gilles, Thierry, Pierre ADAM et Estelle, Marie, Renée BOULET, le 19/07/19
- Maximilien, Paul, Etienne GARBIT et Catherine, Lydie, Francine ZANCHETTA, le 27/07/19

- Jean-Michel, Marcel GAUDEL et Valérie, Sandrine, Ghislaine BOURGEOIS, le 28 juillet 2019

• DÉCÈS

- Roger CALVET, à l'âge de 93 ans, le 5/08/19
- Auguste BONINO, à l'âge de 76 ans, le 17/10/19

À noter dans votre agenda



• 15 décembre

Fête de Noël d'Aurecler (salles des fêtes)

• 16 décembre à 18h30

Réunion personnel municipal/parents des élèves de l'école de Clermont-le-Fort (salle de restauration de l'école)

• 11 janvier à 11h30

Vœux du Maire (salle des fêtes)

• 11 janvier à 16h

Assemblée Générale Marmottes et Marmots (salle des fêtes)

• 12 janvier à 16h

Assemblée Générale La Sauce Aux Idées (salle des fêtes)

• 26 janvier

Déjeuner de Vivre à Clermont (salle des fêtes)

• 2 février

Jeux de société organisés par Aurecler (lieu à préciser)

• 14 mars

Carnaval des écoles d'Aurecler (salle des fêtes d'Aureville)

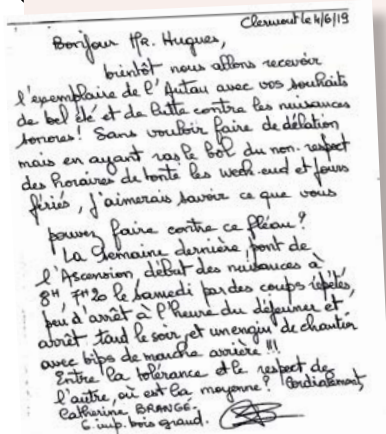
• 15 mars

Élections municipales (premier tour, bureau de vote à l'école)

• 22 mars

Élections municipales (deuxième tour, bureau de vote à l'école)

BILLET D'HUMEUR



Retranscription de la lettre de C. Brangé, résidente à En Sérié, adressée au maire de Clermont-le-Fort le 4 juin 2019.

Objet : Nuisances sonores été quartier En Sérié



Bonjour M. le Maire. Bientôt nous allons recevoir l'exemplaire de l'Autan avec vos souhaits de bel été et de lutte contre les nuisances sonores ! Sans vouloir faire de délation mais en ayant ras-le-bol du non-respect des horaires de tonte les week-ends et jours fériés, j'aimerais savoir ce que vous pouvez faire contre ce fléau ? La semaine dernière, pont de l'Ascension, début des nuisances à 8h, 7h20 le samedi par des coups répétés, peu d'arrêt à l'heure du déjeuner et arrêt tard le soir, et un engin de chantier avec des bips de marche arrière ! Entre la tolérance et le respect de l'autre, où est la moyenne ? Cordialement. **C. Brangé** »

Si vous souhaitez apporter votre collaboration pour le prochain numéro, vous pouvez le faire en nous écrivant (lautandeclermont@gmail.com) ou en téléphonant à la Mairie (05 61 76 29 45).

Bulletin municipal L'Autan de Clermont-le-Fort

Responsable publication : Christian HUGUES

Comité Consultatif information communication : Patrick BENTABOULET, Christiane BRUSTEL, Olivier D'ARDALHON DE MIRAMONT, Geneviève DURAND-SENDRAIL, Gérard VERDOT

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Christiane BRUSTEL, Anne DELPY, Amandine DROUET, Marie-Céline ESSERTEL, Jean FARRE, Christian HUGUES, Agnès HURST, Jeanine LOUIS, David MUSE, Corinne NOGAREDE-HUGUES, Mathieu ORTH, Géraldine d'OVIDIO et Gisèle PORTOLAN.

Réalisation : Imprimerie du Sicoval, Labège, sur papier PEFC

Mairie de Clermont-le-Fort

18 le Fort - 31810 Clermont-le-Fort

Téléphone : 05 61 76 29 45

Horaires d'ouverture au public :

lundi 14h-16h / mercredi 16h-19h
vendredi 8h30-11h30

Permanence du Maire : le samedi de 9h à 12h

www.clermont-le-fort.fr

Le mot du Maire



Trouver des solutions face aux situations de violence conjugale, organiser avec la famille et le corps médical les conditions d'une hospitalisation d'office la moins éprouvante possible, rétablir le dialogue lors de conflits de voisinage, faire vivre la mémoire de nos aîné.e.s lors des commémorations, traiter les conflits d'usage entre riverains et acteurs économiques, faire respecter le droit de l'urbanisme, réduire les nuisances liées à la vitesse sur les routes départementales, représenter la commune dans les instances de décision du Sicoval, partager la joie des marié.e.s et de leurs invité.e.s après la célébration en mairie, informer sur les réalisations et les projets de la municipalité, obtenir des financements auprès du Conseil Départemental et de l'État...

Autant de missions que j'ai eu l'honneur de conduire à votre service au cours de ce mandat.

Favoriser les relations de proximité entre voisins dans le cadre convivial de rencontres de quartiers, soutenir la vie associative sur le village, accompagner la mise en œuvre des politiques du Sicoval sur notre territoire, construire des projets communs avec la Réserve Naturelle Régionale et le monde économique, susciter des initiatives portées par des habitant.e.s pour animer les activités périscolaires à l'école, organiser les conditions d'une réflexion partagée entre Clermontois.e.s sur l'aménagement et l'urbanisme de notre commune et en particulier du Fort...

Autant d'efforts que je me suis attaché à déployer pour mettre en mouvement les potentiels de notre commune.

Trouver les voies et moyens d'apaiser les rancœurs individuelles et collectives accumulées depuis des années, animer une équipe municipale minée par les divisions et les suspicions, donner corps à une vision communale partagée qui aille au-delà des quartiers, tenir les positions politiques partisans à distance de la vie municipale, concilier vie professionnelle et familiale et mandat électif.

Autant d'énergie que j'ai consacrée au service de la cohésion et du vivre ensemble au sein de notre village.

Appelé à m'engager sur d'autres projets professionnels et personnels au cours des prochaines années, je souhaite à la nouvelle équipe municipale qui sortira des urnes en mars prochain de prolonger les réussites et de trouver des solutions aux échecs du mandat qui s'achève.

À chacune et chacun d'entre vous, j'adresse mes remerciements pour cette « tranche de vie » que nous avons partagée.

Christian HUGUES

18

Heures consacrées
chaque semaine par
le Maire à l'exercice de
ses fonctions.

• Aménagement et urbanisme

Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme

(Conseil municipal du 12 mars 2019).

Un débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables a déjà eu lieu en conseil municipal en mai 2017. Il est proposé de faire évoluer le document afin de prendre en compte les évolutions suivantes enregistrées depuis deux ans : finalisation du programme pour le Fort en lien avec la démarche participative menée avec les habitants incluant une précision sur le nombre de logements nouveaux à programmer et sur les équipements publics à construire sur les quinze prochaines années ; affinement de la programmation dans le quartier des Maridats en lien avec l'installation d'un assainissement collectif sur le quartier permettant de desservir le lotissement dont le permis d'aménager vient d'être accordé et les nouvelles constructions prévues en densification sur les terrains déjà urbanisés (plusieurs projets en cours) ; prise en compte de la demande de densification dans le quartier En Sérié, plus importante que prévue initialement ; impossibilité de mener une étude d'actualisation du Plan Prévention Risque Inondation à La Riverotte en raison du refus de l'État d'engager une telle démarche pour la seule commune de Clermont-le-Fort (étude à programmer ultérieurement).

Cette délibération n'a pas donné lieu à un vote.

Choix de l'équipe pluridisciplinaire suite à l'appel à projets pour la requalification, la densification et l'extension du Fort

(Conseils municipaux du 11 juillet 2019).

C. HUGUES rappelle les principales étapes de la démarche participative qui a été celle de la municipalité pour définir un projet d'aménagement pour le Fort : organisation de quatre réunions de co-construction avec les habitants ; mise en place d'un comité de pilotage associant les partenaires institutionnels de la commune et les conseillers municipaux ; appel à concurrence d'équipes pluridisciplinaires sur la base d'un cahier des charges intégrant les contributions des Clermontois lors des réunions de co-construction (cahier des charges diffusé aux Clermontois dans l'Autan de Février 2019) ; sélection de trois équipes parmi les six ayant candidaté ; audition des trois équipes lauréates ; organisation de réunion de présentation des trois projets aux conseillers municipaux qui n'avaient pas pu participer à l'audition ; transmission des versions numériques des projets à l'ensemble des conseillers municipaux.

C. HUGUES présente ensuite de manière détaillée les projets proposés par les groupements LE COL, SA Les Chalets/Garonne Développement et Toulouse Métropole

Habitat. Il met en évidence les caractéristiques des propositions architecturales, urbanistiques, paysagères, ... des projets au regard du cahier des charges (nombre et nature des constructions, localisation des stationnements, implantation des équipements publics, organisation des déplacements motorisés et pédestres,...). Il explicite les points de vue des membres du comité de pilotage qui ont été appelés à s'exprimer après l'audition des trois équipes, en mettant notamment en évidence le point de vue de l'Architecte des Bâtiments de France (qui a écarté le projet du groupement LE COL) et des conseillers municipaux présents lors de cette réunion. Il indique les raisons qui ont amené les partenaires institutionnels de la commune à préférer le projet de Toulouse Métropole Habitat et celles qui ont présidé à la préférence des conseillers municipaux pour le projet SA Les Chalets/Garonne Développement.

C. HUGUES rappelle que la position du comité de pilotage est de nature consultative et qu'il revient aux conseillers municipaux de décider du projet qu'il souhaite voir mis en œuvre, par tranches successives, au cours des dix prochaines années. Il donne successivement la parole aux conseillers municipaux pour qu'ils expriment leur point de vue sur les projets qui ont été présentés.

L. PITCHFORD regrette que le CAUE n'ait pas dressé le compte-rendu du comité de pilotage et que ce document n'ait pas été distribué aux conseillers municipaux avant la tenue de la séance. C. HUGUES indique que les notes que J.P CARDALIAGUET a prises lors de cette journée ont été utilisées lors de la réunion de présentation aux conseillers qui n'ont pas pu participer à l'audition. Elle considère que les projets sont ambitieux en termes d'accueil de population (42 logements pour Toulouse Métropole Habitat et 67 logements pour SA Les Chalets/Garonne Développement). C. HUGUES rappelle les conclusions de la concertation en termes de logements envisagés : 15 logements sur emprise communale (phase 1, 2019-2022), 15 logements sur emprise privée (phase 2, après 2023) et entre 10 et 20 logements sur emprise privée (phase 3, d'ici 2030), soit une fourchette prévisionnelle entre 40 et 50 logements.

G. BOUDON regrette que les équipes n'aient pas été en capacité de présenter des maquettes sous format 3D. Il considère que le projet SA Les Chalets/Garonne Développement correspond le mieux au cahier des charges établi par la commune et au projet qu'avait imaginé l'équipe municipale à l'appui des contributions des Clermontois lors des réunions de travail. Il s'interroge sur le montant juridique et financier à retenir pour espérer acquérir, sur la parcelle privative, les surfaces nécessaires pour l'extension du cimetière et pour la construction d'un nouveau parking (au regard du compromis de

vente qui a été signé au mois de mai par la propriétaire avec un promoteur privé et dont la mairie a récemment eu connaissance). Concernant le projet de Toulouse Métropole Habitat, il estime que le parti architectural s'intègre très mal avec la configuration actuelle du Fort (logements implantés sur la crête, en longueur, avec de grandes baies vitrées).

E. GIACHETTO considère que, si le projet SA Les Chalets/Garonne Développement répond bien aux attentes formulées dans le cahier des charges, il ne fournit pas assez de détails sur les choix architecturaux (façades non dessinées) et sur les engagements financiers de la commune. Elle considère que le projet utilise l'intégralité de la parcelle B 59 et se demande si les espaces publics ne sont pas trop grands. Elle s'interroge également sur le nombre de logements proposés dans le projet : il se situe au-delà du prévisionnel figurant dans les termes de références. Concernant le projet de Toulouse Métropole Habitat, elle considère que le projet est moins ambitieux, que la proposition architecturale n'est pas en harmonie avec l'habitat toulousain traditionnel ni avec l'esprit de village souhaité et qu'il manque des éléments détaillés sur les habitations. Enfin, elle constate que le montage financier du projet n'est pas convaincant.

J.P. CARDALIAGUET estime correct le travail qui a été fait sur le projet SA Les Chalets/Garonne Développement. Il considère que les aspects financiers n'ont pas été suffisamment étudiés et que des précisions doivent être données, notamment pour ce qui concerne le prix d'acquisition des terrains appartenant à la commune. Il affirme que le projet de Toulouse Métropole Habitat ne lui convient pas, notamment en ce qui concerne le positionnement des maisons et l'esthétique des constructions.

G. DURAND-SENDRAIL considère que le projet SA Les Chalets/Garonne Développement respecte bien le site, qu'il prend bien en compte les préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France pour ce qui concerne les cônes de vue et qu'il s'agit d'un projet ambitieux à de nombreux points de vue. Elle estime que la commune se doit se relever ce défi et s'appuyer sur l'expertise technique de ses partenaires institutionnels pour le mener à bien. Elle indique ne pas être convaincue par le projet de Toulouse Métropole Habitat dans la mesure où elle ne souhaiterait pas que des maisons soient construites à l'entrée du cimetière et que des maisons identiques s'alignent le long d'une seule et unique rue. Elle informe les conseillers municipaux que L.P. LAGUENS, qui lui a donné procuration, partage son point de vue.

F. MARTINEZ précise qu'il a découvert les projets avec la présentation qui a été faite en séance. Il estime que le projet SA Les Chalets/Garonne Développement apparaît bien plus complet que les deux autres projets,

plus conforme aux exigences du cahier des charges. Le projet de Toulouse Métropole Habitat est moins ambitieux et ne le séduit pas du point de vue architectural : il considère qu'à ce titre, le projet ne valoriserait pas suffisamment le site.

C. HUGUES considère que le projet SA Les Chalets/Garonne Développement prend correctement en compte les attentes exprimées par les habitants lors des réunions publiques, qui ont été synthétisées dans le cahier des clauses techniques particulières et dont le texte a été restitué dans son intégralité aux habitants dans le numéro de Février 2019 de l'Autan. Il estime que le projet Toulouse Métropole Habitat ne répond que partiellement à ces exigences. Pour autant, les deux projets se ressemblent pour ce qui est de la première phase de la mission (construction sur le foncier communal).

C. HUGUES propose de passer au vote. Plusieurs conseillers demandent que le vote permette de surseoir à une décision immédiate dans la mesure il conviendrait de demander des compléments d'informations aux porteurs de projets SA Les Chalets/Garonne Développement et Toulouse Métropole Habitat. C. HUGUES répond pas l'affirmative et indique donc que les conseillers pourront voter pour l'un ou l'autre des projets ou voter pour que des précisions soient demandées aux porteurs de projets avant qu'un nouveau vote soit organisé à l'occasion de la prochaine séance du conseil municipal.

Six votes pour « Aucun des deux projets en attente de compléments d'information » (G. BOUDON, J.P. CARDALIAGUET, B. FERRARI, E. GIACHETTO, G. LACGACHERIE et L. PITCHFORD).

Cinq votes pour le projet « LES CHALETS » (X. BELLAMY, G. DURAND-SENDRAIL, C. HUGUES, J.P. LAGUENS et F. MARTINEZ).

Le compte-rendu précédent n'a pas été validé lors du conseil municipal du 8 octobre 2019

Les conseillers municipaux ayant voté contre les deux projets présentés au titre du deuxième point à l'ordre du jour du conseil municipal (choix de l'équipe pluridisciplinaire suite à l'appel à projets pour la requalification, la densification et l'extension du Fort) contestent la retranscription (G. BOUDON, J-P. CARDALIAGUET, B. FERRARI, E. GIACHETTO, G. LAGACHERIE et L. PITCHFORD). Ils considèrent que la majorité des conseillers ayant voté contre les deux projets, ce dossier devait être considéré comme clos. Ils contestent également la formulation de la délibération qui a été adressée en Préfecture.

C. HUGUES indique que la démarche engagée vise à choisir un projet à l'issue de plusieurs étapes qui

ont été menées au cours des deux dernières années : concertation avec la population pour définir une vision partagée de l'avenir du Fort ; formulation de cette vision sous la forme d'un cahier des charges à l'attention d'équipes pluridisciplinaires ; appel à manifestation d'intérêt au niveau national ; sélection de trois équipes, parmi celles ayant exprimé leur intérêt ; sélection du projet lauréat à l'appui de l'avis d'un comité consultatif composé des partenaires institutionnels de la commune (Architecte des Bâtiments de France, Direction Départementale des Territoires, Conseil Aménagement Urbanisme et Environnement, Sicoval) et de conseillers municipaux.

C. HUGUES rappelle que le comité consultatif s'est réuni le 2 juillet et que toutes les personnes présentes, y compris les conseillers municipaux membres du comité de pilotage ont pris part au vote et se sont exprimés en faveur de l'un ou l'autre des trois projets présentés lors de l'audition (G. BOUDON, J-P. CARDALIAGUET, G. DURAND-SENDRAIL, E. GIACHETTO, C. HUGUES et J-P LAGUENS). Constatant que tous les conseillers municipaux n'avaient pas pris part à cette journée et manquaient de fait de connaissances sur les projets, il rappelle avoir organisé, à l'attention de tous les conseillers municipaux, une séance de présentation des projets (6 juillet). Trois conseillers municipaux ont participé à cette séance (E. GIACHETTO, G. LAGACHERIE et L. PITCHFORD). Lors du conseil municipal qui s'est tenu quelques jours après, à la demande de plusieurs conseillers municipaux, il a constaté que la majorité de conseillers municipaux considérait que les informations à leur disposition étaient insuffisantes pour choisir l'un des projets restant en lice (vote de G. BOUDON, J-P. CARDALIAGUET, B. FERRARI, E. GIACHETTO, G. LAGACHERIE et L. PITCHFORD) , qu'il convenait d'approfondir la compréhension des projets et, par conséquent, de reporter la délibération au cours du conseil municipal suivant.

Compte-rendu non adopté. 8 votes contre (G. BOUDON, J-P. CARDALIAGUET, J-J. CAZALBOU, S. DELGADO, B. FERRARI, E. GIACHETTO, G. LAGACHERIE et L. PITCHFORD). 6 votes pour (X. BELLAMY, G. DURAND-SENDRAIL, C. HUGUES, J-P. LAGUENS, F. MARTINEZ et R. MALPAS). Une abstention (N. AERN).

Choix de l'équipe pluridisciplinaire suite à l'appel à projets pour la requalification, la densification et l'extension du Fort

(Conseils municipaux du 8 octobre 2019).

C. HUGUES rappelle que, suite au vote en conseil municipal du 11 juillet dernier, chaque équipe a été conviée, d'une part à échanger avec les conseillers municipaux lors de réunions d'approfondissement de leurs propositions (10 et 12 septembre) et, d'autre part, à préparer un document de synthèse de leurs projets (distribué dans les boîtes aux lettres des Clermontois le 21 septembre) et, enfin, à présenter leur travail lors d'une réunion publique (27 septembre). Il demande aux conseillers municipaux de s'exprimer sur les deux projets, à la lumière des enseignements de ces échanges.

G. BOUDON estime que le projet coûtera à la commune entre 5 et 10 millions d'euros. Il conteste le fait que le projet n'ait pas été soumis à une acquisition préalable, par la commune, du foncier détenu par des propriétaires privés. Il considère que le lauréat ne saurait être désigné en période pré-électorale

B. FERRARI affirme que l'équipe municipale, lors de la campagne électorale, s'était engagée à ne pas porter un projet d'urbanisation sur le Fort. J-P LAGUENS et C. HUGUES attestent le contraire.

E. GIACHETTO estime que les deux équipes ont fait un excellent travail. À l'issue des échanges avec les équipes et de la réunion publique, elle constate que les réponses apportées aux questions portant sur le coût total du projet ne l'ont pas satisfaite et que les offres financières pour la réalisation de la première phase de l'étude, sur le foncier public, sont insuffisantes pour que la commune soit en capacité de financer, à l'appui des sommes reçues au titre de la vente du foncier dont elle est propriétaire, les équipements nécessaires (notamment le nouveau parking).

L. PITCHFORD affirme ne pas être opposée à ce que des constructions se fassent au Fort. Elle affirme ne pas avoir reçu des réponses satisfaisantes aux questions portant sur les engagements qui seraient ceux de la commune avec le lauréat qu'elle désignerait et sur les caractéristiques architecturales des bâtiments qui seraient construits. Elle considère que la visibilité est incertaine sur le devenir des phases ultérieures puisque la commune n'est pas propriétaire de la parcelle sur lesquelles celles-ci se réaliseraient. Elle se demande si la commune peut s'engager sur la première phase tant que le Plan Local d'Urbanisme n'est pas finalisé.

G. DURAND-SENDRAIL rappelle que l'appel à projets permet de prendre connaissance des intentions des équipes sur le Fort et qu'il ne saurait en être attendu, au vu des sommes engagées, des projets très détaillés sur tous les aspects, notamment les façades des bâtiments. Elle considère que les deux projets sont intéressants et

qu'il serait souhaitable que la commune mène à bien les bonnes idées formulées par les deux équipes.

J-P CARDALIAGUET considère que le comité de pilotage, auquel il a participé, n'aurait pas dû sélectionner des bailleurs sociaux parmi les équipes appelées à formuler un projet et refuse donc de travailler avec ce type de partenaire. Il ajoute que le choix du lauréat n'est pas envisageable à quelques mois des élections municipales et qu'il convient, au moins, de reporter la décision au prochain conseil municipal.

G. LAGACHERIE ne souhaite pas s'exprimer.

J-P LAGUENS estime que les habitants ont été fortement associés à la démarche, que la participation des Clermontois aux réunions de travail sur le projet a été élevée rapportée au nombre d'habitants, que les projets présentés sont conformes au cahier des charges qui a été rédigé à l'issue de la concertation et qu'il convient d'avancer sur le dossier du Fort.

C. HUGUES rappelle que la démarche d'appel à projets, visant à sélectionner une équipe pluridisciplinaire, a été adoptée fin 2018 et que le vote du jour vise à permettre de désigner les professionnels avec lesquels la commune souhaite travailler pour la requalification, la densification et l'extension du Fort. Il considère que le doute pourrait saisir les conseillers si les Clermontois n'avaient pas été consultés : tel n'a pas été le cas puisque la démarche de concertation a permis d'aboutir à une vision partagée de l'avenir du Fort.

Il ajoute que le doute pourrait également saisir les conseillers si la commune ne bénéficiait pas de conseils d'experts dans les domaines de l'aménagement, de l'architecture, du traitement des paysages : tel n'est pas le cas puisque la commune a été accompagnée par des partenaires institutionnels garants de la qualité des projets (Architecte des Bâtiments de France, Direction Départementale des Territoires, Conseil Aménagement Urbanisme et Environnement, Sicoval). Il rappelle que ces partenaires ont notamment conseillé à la commune d'opter pour un projet sur lequel l'acquisition foncière privé incomberait au promoteur et non à la commune. Il rappelle également que les partenaires institutionnels se sont prononcés à l'unanimité, le 2 juillet, en faveur de l'un des deux projets et qu'il n'y a aucune opposition de l'Architecte des Bâtiments de France pour l'un ou l'autre des deux projets.

Il considère que choisir un lauréat permettra, dans les mois qui précéderont les prochaines élections municipales, d'avancer sur la première phase du projet, sur le foncier communal, dans la perspective de tenir les engagements de la commune vis-à-vis du Plan Local de l'Habitat. Il conclut en indiquant qu'il reviendra, bien sûr, à l'équipe issue des urnes de poursuivre le travail, de réaliser le montage financier du projet et de programmer les études techniques et les travaux.

Six votes pour le projet « TOULOUSE MÉTROPOLE HABITAT » (X. BELLAMY, G. DURAND-SENDRAIL, C. HUGUES, J.P. LAGUENS, F. MARTINEZ et R. MALPAS).

Neuf absentions (N. ARN, G. BOUDON, J.P. CARDALIAGUET, J.J. CAZALBOU, S. DELGADO, B. FERRARI, E. GIACHETTO, G. LAGACHERIE et L. PITCHFORD).

Le compte-rendu précédent a été adopté à l'unanimité lors du conseil municipal du 11 octobre 2019 qui a traité les points non abordés le 8 octobre suite au départ de la salle du conseil de plusieurs conseillers municipaux lors du vote de la délibération précédente.

Approbation de la proposition du bureau d'études PAYS ET PAYSAGES pour l'étude de lever des dispositions de l'amendement Dupont (Conseil municipal du 12 mars 2019).

Cohérence Territoriale de l'Agglomération Toulousaine, entend ouvrir une zone d'activité économique sur les terrains le long de la RD820 (quartier de La Riverotte). La loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, a introduit au sein du Code de l'Urbanisme, l'interdiction de construire dans une bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du Code de la Voirie routière et de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation.

L'article L111-8 du Code de l'Urbanisme prévoit que « le Plan Local d'Urbanisme, ou un document d'urbanisme en tenant lieu, peut fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues à l'article L. 111-6 lorsqu'il comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages ». Cette étude présente dans un premier temps les caractéristiques du projet envisagé et du site sur lequel il s'implante. Il définit ensuite la prise en compte des impacts induits par le projet sur l'axe routier sur le projet. Il prend en compte à la fois le contexte sonore, la qualité de l'air, la sécurité routière, la qualité architecturale et urbanistique, la qualité paysagère et le patrimoine.

Afin de réaliser cette étude sur la zone d'activité économique sise sur le quartier de La Riverotte, il est proposé de retenir la proposition technique et financière du bureau

Délibération adoptée à la majorité. Deux votes contre (G. BOUDON et G. DURAND-SENDRAIL). Deux abstentions (E. GIACHETTO et G. LAGACHERIE).

Suite page 8

Choix du bureau d'études pour la réalisation d'études topographiques sur les quartiers du Fort et de La Riverotte dans le cadre des projets d'aménagement

(Conseil municipal du 11 juillet 2019).

Dans le cadre de l'appel à projets pour la densification, la requalification et l'extension du Fort, il a été demandé par les trois équipes pluridisciplinaires retenues à l'issue de la phase d'appel à candidatures, que la commune transmette des données topographiques sur la zone d'étude par maillage de points tous les vingt mètres à minima. Cette demande a été formulée lors de la réunion de travail rassemblant les représentants des trois équipes et du comité de pilotage (fin mars 2019). Dans le prolongement de cette réunion, la commune a lancé une consultation auprès de trois bureaux d'études topographiques portant, d'une part sur la zone concernée par la consultation au Fort et, d'autre part sur la zone d'activités de la Riverotte (dans la mesure où ces données sont indispensables pour que soit établi le coût de viabilisation des terrains). Il est proposé de valider l'offre qui a été retenue, à savoir le bureau d'études GEOFIT EXPERT, pour un montant de 4 475,80 euros HT, soit 5 370,96 euros TTC.

Délibération adoptée à la majorité.

Un vote contre (G. BOUDON).

• École

Position de la commune de Clermont-le-Fort en réponse à la sollicitation de la commune de Goyrans d'intégrer le Regroupement Pédagogique Intercommunal pour les niveaux scolaires de la Grande Section au Cours Moyen 2

(Conseil municipal du 11 juillet 2019).

La commune de Goyrans a engagé, depuis plusieurs mois, une concertation avec les communes d'Aureville et de Clermont-le-Fort, pour trouver une configuration permettant de faire face, de manière durable, à la décroissance actuelle de ses effectifs scolarisables et à ses conséquences (fermeture d'une classe à la rentrée scolaire 2019-2020). À l'issue de plusieurs réunions de travail entre élus, le projet d'élargir le Regroupement Pédagogique Communal, actuellement composé des communes d'Aureville et de Clermont-le-Fort, à la commune de Goyrans pour les classes allant de la Grande Section de Maternelle au CM2, est apparu comme le plus à même de lisser les évolutions des effectifs sur les trois communes (en lien avec leurs projets d'urbanisme respectifs).

Dans cette perspective, le Maire de Goyrans a officiellement demandé l'intégration de sa commune au Regroupement Pédagogique Intercommunal. Il est

proposé d'approuver le principe d'une intégration de la commune de Goyrans et d'engager les discussions sur les modalités administratives, pédagogiques et économiques de cette intégration avec comme objectif leur finalisation d'ici la fin de l'année 2019 et une mise en œuvre opérationnelle à la rentrée scolaire de septembre 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Création d'un emploi à temps non complet et à durée déterminée pour faire face à l'accroissement de la charge de travail à l'école primaire de mars à juillet 2019

(Conseil municipal du 11 juillet 2019).

La commune bénéficie depuis le mois de janvier 2019, d'une assistance technique de l'association Loisirs Éducation Citoyenneté Grand Sud dans le cadre des interventions du personnel municipal à l'école primaire de Clermont-le-Fort. À l'issue du diagnostic formulé par ce prestataire en février, il a été décidé de créer un emploi d'adjoint animation territoriale contractuel relevant de la catégorie C pour assurer la surveillance et l'animation des élèves pendant la pause méridienne et après les cours. Une personne a été recrutée entre le 18 mars et le 5 juillet 2019. Il est proposé de confirmer la décision qui a été prise.

Délibération adoptée à la majorité.

Un vote contre (G. BOUDON).

Organisation d'une activité Théâtre à l'école

(Conseil municipal du 11 octobre 2019).

La personne qui a été recrutée pour compléter l'équipe lors de la pause méridienne dispose de compétences dans le domaine du théâtre. Il est proposé, en accord avec les enseignantes, d'organiser une activité Théâtre, les mercredis de 11h à 12h, pour les enfants qui ne sont pas concernés par les Activités Pédagogiques Complémentaires qui se déroulent sur la même plage horaire. Il est proposé d'organiser cette activité entre le 6 novembre 2019 et le 1^{er} juillet 2020. Le coût à la charge de la commune sera de 30 euros brut par heure. Cet accord prendra la forme d'un avenant au contrat de travail. Cette activité sera gratuite pour les parents. Elle pourra accueillir au maximum 14 participants, concernera tous les élèves de l'école, qu'ils soient de Clermont-le-Fort ou d'Aureville.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Convention avec l'Association Loisirs Éducation Citoyenneté Grand Sud pour l'accompagnement dans l'animation de la pause méridienne à l'école

(Conseil municipal du 11 octobre 2019).

L'association Loisirs Éducation Citoyenneté Grand Sud à apporter une assistance technique à la commune dans le cadre des interventions du personnel municipal à l'école primaire. Cette intervention a donné lieu, depuis fin janvier 2019, à plusieurs prestations : observation participante du déroulement de la pause méridienne ; organisation de réunions de travail avec le personnel municipal ; fourniture de supports pédagogiques et ludiques pour l'animation de la pause méridienne (dans et en dehors des locaux de la restauration).

Le recrutement d'une personne pour renforcer le personnel municipal en poste entre mars et juillet puis depuis le mois de septembre a permis d'impulser une réelle dynamique de changement des conditions dans lesquels était organisée l'accueil et l'animation des enfants pendant la pause méridienne (par exemple à travers l'attribution de responsabilités aux enfants sur chaque table). Cet accompagnement a également permis de resserrer les liens entre les parents d'élèves et le personnel municipal à travers l'organisation de réunions régulières pour échanger sur le fonctionnement de la pause méridienne.

Afin de conforter cette dynamique, il est proposé de formaliser l'accompagnement réalisé à ce jour par l'association Loisirs Éducation Citoyenneté Grand Sud sous la forme d'une convention et de bénéficier de ce soutien jusqu'à la fin de l'année 2019. Dans ce cadre, le coût de la prestation à la charge de la commune est de 1 000,00 euros.

Une réunion entre le personnel communal et les parents d'élèves est programmée le lundi 16 décembre 2019 à 18h30 dans la salle de restauration de l'école de Clermont-le-Fort.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• Finances communales

Compte administratif 2018

(Conseil municipal du 12 mars 2019).

Les recettes de fonctionnement sont sensiblement identiques à celles de l'exercice précédent (282 975,11 euros, soit -1,1 %). Les recettes générées par la compensation de la perte de taxe additionnelle mutation ont été dynamiques (elles traduisent une reprise des transactions foncières sur la commune) : cette évolution a permis de compenser la baisse des dotations de l'État et du Sicoval, de même que la disparition des remboursements des dépenses du personnel municipal enregistrées au cours des trois dernières années (subventionnement par l'État de l'emploi aidé affecté à l'école).

Les dépenses de fonctionnement ont connu une forte diminution par rapport à l'exercice précédent (248 024,37 euros, soit -9,3 %). Cette décroissance s'explique par : le non remplacement, sur la période septembre-décembre, du troisième poste affecté à la gar-

derie de l'école ; la diminution de la part des élèves clermontois parmi les effectifs de l'école maternelle et du RPI (répartition des charges en fonction du nombre d'enfants inscrits) ; une gestion rigoureuse des finances communales pour compenser les nouvelles dépenses engagées au cours de l'exercice (versement des indemnités au troisième adjoint, traitement dans les filières réglementaires de l'amiante déposée de manière illicite sur le territoire communal) ou le décalage dans le versement des contributions de la commune (absence de facturation pour le poste de garde-champêtre de la part de la commune de Lacroix-Falgarde).

L'épargne brute, qui représente l'écart entre recettes et dépenses de fonctionnement, s'est fortement amélioré par rapport à l'exercice précédent (34 950,74 euros, soit + 178,8 %).

Les dépenses d'investissement ont fortement progressé par rapport à l'exercice précédent (75 378,66 euros, soit +144,9 %). La commune a réalisé d'importants travaux d'isolation thermique à l'école communale ; elle a remis en état un des logements de son parc locatif à l'occasion du changement de locataires ; elle a procédé au remplacement de la tondeuse autotractée utilisée par l'agent technique pour entretenir les espaces verts ; elle a renforcé le système de sécurisation des bâtiments scolaires et installé un défibrillateur devant l'école ; elle a commencé à réaliser des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Les recettes de fonctionnement ont également fortement augmenté par rapport à l'exercice précédent (89 267,42 euros, soit +225,2 %). Elles ont, pour partie, été collectées auprès des partenaires institutionnels de la commune (principalement le Conseil Départemental de la Haute-Garonne) et, pour partie, ponctionnées sur les reports des excédents de fonctionnement des exercices précédents.

Le solde de la section d'investissement est positif en 2018 (+ 13 888,76 euros) alors qu'il avait été négatif en 2017 (- 4 551,96 euros).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Taux d'imposition 2019

(Conseil municipal du 12 mars 2019).

Les taux de la fiscalité locale sont restés inchangés depuis le début du mandat à l'exception de l'année 2016 (+3 %). Afin de maintenir la capacité de la commune de ne pas connaître une baisse de son « pouvoir d'achat » en raison de l'inflation, il propose d'augmenter les taux de 1,5 % en 2019. Les taux d'imposition pour l'année 2019 seraient les suivants : Taxe Habitation (5,21%) ; Taxe sur le Foncier Bâti (10,77 %) et Taxe sur le Foncier Non Bâti (24,94 %).

Délibération adoptée à la majorité. Un vote contre (G. BOUDON). Deux abstentions (E. GIACHETTO et L. PITCHFORD).

Suite page 10

Subventions aux associations 2019

(Conseil municipal du 12 mars 2019).

ACCA (100 euros) ; AURECLER (200 euros) ; CAMINAREM (150 euros) ; COMITÉ DES FÊTES (1200 euros dont 200 euros pour le Noël des enfants du RPI) ; COOPÉRATIVE SCOLAIRE (550 euros) ; ITIN'ERRANCES (300 euros) ; MARMOTTES ET MARMOTS (100 euros) ; VIVRE A CLERMONT (200 euros).

Délibération adoptée à la majorité.

Un vote contre (G. BOUDON).

Budget primitif 2019

(Conseil municipal du 12 mars 2019).

Le Budget Primitif pour 2019 s'équilibre à hauteur de 356 770,45 euros en section de fonctionnement tandis que les dépenses de d'investissement sont estimées à hauteur de 65 542,13 euros et les recettes d'investissement à 149 286,92 euros.

Précisions sur les dépenses de fonctionnement, estimées à hauteur de 276 300 euros hors virement à la section d'investissement) : les frais de personnel comprennent, en ce qui concerne le secrétariat de la mairie, le paiement de deux personnes entre janvier et avril (solde des droits de congés de la secrétaire de mairie quittant la mairie en avril) ; prise en compte de la dette à l'égard de la commune de Lacroix-Falgarde pour la mise à disposition du garde-champêtre.

Précisions sur les recettes de fonctionnement, estimées à hauteur de 268 441 euros hors excédent antérieur reporté en fonctionnement : prise en compte de l'augmentation de 1,5 % de la fiscalité directe locale ; prolongement de la baisse des dotations de l'État et du Sicoval ; augmentation très raisonnée de la compensation pour perte de la taxe additionnelle mutation (par rapport à

l'exercice 2017) ; évolution du revenu des immeubles en lien avec les indicateurs réglementaires.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, hormis les reports sur les opérations des années précédentes, les nouvelles opérations sont : appel à projets d'équipes « promoteur-concepteur » pour la densification, la requalification et la densification du Fort ; travaux à l'école ; renouvellement du matériel informatique de la secrétaire de mairie ; études pour l'aménagement de la Zone d'Activités de La Riverotte.

Délibération adoptée à la majorité.

Un vote contre (G. BOUDON).

• Vie associative

Création d'un comité consultatif Riverotte

(Conseil municipal du 11 octobre 2019).

À l'issue d'un précédent conseil municipal, les représentants de l'association « Riverotte pour Tous », ont demandé que soit créées les conditions d'un échange régulier avec les habitants et les acteurs économiques de La Riverotte sur les enjeux auquel ce territoire est confronté (fréquentation estivale, nuisances générées par les flux de véhicules,...) et sur les projets que la commune, en lien avec ses partenaires institutionnels, peut y conduire pour y faire face.

Dans ce contexte, il est proposé de créer un comité consultatif Riverotte, d'organiser les conditions de sa mise en place sur la base d'une inscription volontaire et de programmer une première réunion d'ici la fin de l'année. Dans cette perspective, un appel à candidature est lancé dans le présent numéro de l'Autan (cf. rubrique « Vie associative »).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Autres décisions prises lors des conseils municipaux (délibérations consultables sur le site internet officiel de la mairie, clermont-le-fort.fr)

• 12 mars 2019

Vote du compte de gestion 2018 ; Affectation du compte de résultat 2018.

- **11 juillet 2019** : Changement du point d'eau incendie à l'Impasse du Bois Grand ; Allocation de compensation versée par le Sicoval pour l'année 2019 ; Approbation des principes de répartition du patrimoine et de la trésorerie de l'ex-Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Restauration Scolaire (SIVURS) ; Choix de l'Agence Technique Départementale de la Haute-Garonne en tant que Délégué à la Protection des Données auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté.

• 11 octobre 2019

Réalisation de travaux à l'école ; Décision Modificative Budgétaire n°1 ; Convention avec le Sicoval pour l'entretien et la réparation de véhicules légers, poids-lourds et matériel agricole ; Adoption de la Charte de l'Arbre.

Christian HUGUES

Les activités périscolaire

Activité organisée le lundi de 16h30 à 17h30 : tissus, papier, ciseaux...

Les ateliers couture ont repris cette année scolaire sur Clermont-le-fort : les enfants ont pu réaliser des petites citrouilles en tissu pour Halloween.

Le stage couture des vacances de Toussaint affiché complet : merci de votre fidélité ! Les enfants ont réalisé un déguisement d'Halloween et un panier pour ramasser les bonbons. La bonne humeur et la créativité étaient au rendez vous bravo les enfants !

Les cours adultes du mardi soir et mercredi après midi ont repris également. Des patrons hommes ont été commandé, messieurs n'hésitez pas à nous rejoindre! De la serviette de bain, à la jupe en wax ou encore aux retouches de son pantalon préféré on couture dans la bonne humeur, l'entraide, le partage et quelques sucreries : il faut bien nourrir le cerveau ! Il reste des places pour les ateliers coutures sur les deux créneaux des ateliers adultes, les mardis soir et mercredis après-midi : n'hésitez pas à contacter Agnès Hurst pour plus d'informations (07 66 51 37 99 et agnes.couture@free.fr).

Les fêtes de fin d'année arrivant nous allons travaillé sur ce thème féérique avec les enfants pour des créations

originales et toujours eco responsable ! Les adultes pourquoi ne pas réaliser vous même vos cadeaux ou décoration de Noël ? Je vous retrouverai sur les marchés de Noël pour présenter mes créations. Au plaisir de vous retrouver pour créer ensemble ! Prenez soin de vous.»

Agnès Hurst, « Des idées à tisser »



Activité organisée le mercredi de 11h à 12h : théâtre



Un atelier théâtre pour enfant permet d'apprendre des techniques et outils pour jouer mais peut être tout aussi utile dans la vie. Cela permet d'exprimer ses émotions de s'adapter aux autres, d'être mieux dans son corps. De parler en public. Au théâtre il n'y a pas d'adversaire, pas de compétitions. Le théâtre c'est la vie! nous sommes déjà tous acteurs!

Marie Céline Essertel, comédienne, professeur de théâtre, auteure, metteuse en scène, formatrice agréée par l'Education nationale, anime depuis début novembre un atelier d'initiation au théâtre : travail d'écoute et d'occupation de l'espace, travail sur la voix et la diction, construction de personnage et improvisation...

Cette activité prend place pendant l'heure que les institutrices consacrent aux Activités Pédagogiques Complémentaires (APC). Seuls les enfants non désignés pour aller en APC pourront participer à l'atelier. Marie-Céline veillera cependant à ce que tous les enfants intéressés puissent participer à leur tour.

Marie-Céline Essertel

L'action de la Réserve Naturelle Régionale Confluence Garonne-Ariège sur Clermont-le-Fort

Le territoire communal bénéficie d'une diversité paysagère et d'une richesse écologique tout à fait remarquable. Avec ses espaces agricoles, ses coteaux plus ou moins abrupts et recouverts de pelouses, ses landes et bois de chênes, ses ramiers forestiers et franchement humides sous l'influence des crues de l'Ariège... Ce sont près de 700 espèces végétales et animales qui y trouvent refuge d'après les observations de l'équipe gestionnaire de la Réserve naturelle.

Mais cette biodiversité et ces paysages ont été fortement remaniés par le passé et subissent aujourd'hui une forte fréquentation, en particulier durant la période estivale.

C'est pourquoi depuis 2016, Nature En Occitanie, gestionnaire de la RNR, a engagé plusieurs actions concertées avec la municipalité, le Sicoval et les acteurs locaux comme Granhota et la CEMEX : renaturation et réhabilitation du ramier de la Riverotte (la plantation de haies champêtres, conversion d'une ancienne peupleraie en une prairie humide et un boisement typique de bord d'Ariège, nettoyage de l'ancien paintball), canalisation et information du public sur les rives d'Ariège (signalétique, balisage d'une boucle de randonnée, mise en défens de berges contre le piétinement, missions de prévention et de surveillance par des écogardes et agents assermentés et la valorisation de prairies et d'un ancien verger par des agriculteurs locaux).

La Réserve naturelle est aussi le support de sorties nature, d'activités pédagogiques et d'éducation à l'environnement. Deux animations à destination du grand public, une dédiée au public handicapé et huit interventions scolaires (dont six à destination des élèves de l'école de Clermont-le-Fort) ont ainsi touché 236 participants. En partenariat avec les associations des Amis de Clermont-le-Fort et de Caminarem, l'équipe gestionnaire de la RNR travaille également à la réfection et l'actualisation du sentier botanique sous le Fort.

Bien que des améliorations soient notées, les efforts doivent se poursuivre, notamment pour l'organisation de l'accueil du public et ainsi limiter les impacts sur l'environnement et améliorer le cadre de vie des riverains. D'autres pistes de travail ont donc été proposées au Conseil Municipal afin de poursuivre la requalification environnementale des bords d'Ariège sur la Commune, comme le déplacement et le réaménagement du parking des Claux, la régulation des accès motorisés aux bords d'Ariège sur le ramier de la Riverotte...

La réussite de ces actions au fil des ans s'appuie sur la collaboration entre l'équipe gestionnaire, la Mairie et les citoyens.

Mathieu ORTH, Conservateur de la RNR



Du nouveau au Secrétariat de la Mairie

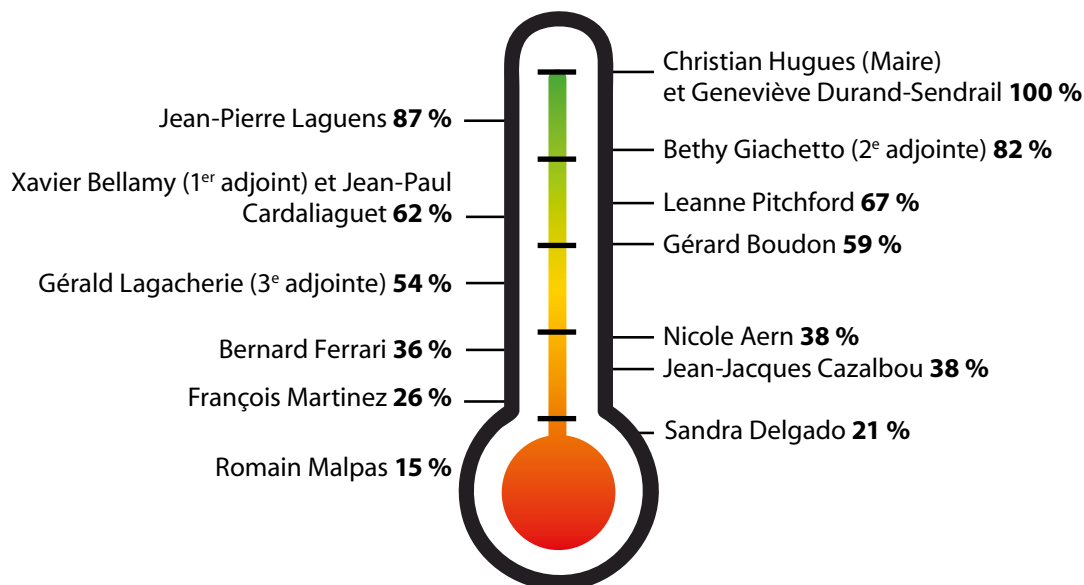
Depuis le début de l'année, Isabelle Drouet, notre secrétaire de mairie, a décidé de bénéficier d'une mise en disponibilité pour convenances personnelles : son retour est prévu début avril 2020. Vanessa Cousot, qui a assuré son remplacement à temps partiel pendant deux mois, est partie travailler au service urbanisme de Labège, près de son lieu de résidence et dans le cadre d'un temps complet. Isabelle Brunerie, Clermontoise, secrétaire de mairie à temps partiel dans une commune du Sicoval, a été recrutée pour prendre son relais. Elle a récemment été rejointe par Fabienne Renaux, permettant à la commune de rétablir les horaires d'ouverture de la mairie au public. Quant à Isabelle Drouet, vous pouvez la retrouver en Maire d'Aureville à compter du mois de décembre : elle y assure les fonctions de secrétaire de mairie.



Isabelle Brunerie (à gauche) et Fabienne Renaux (à droite)

Le thermomètre du Conseil municipal

Le thermomètre du Conseil municipal permet de suivre l'assiduité des quinze conseillers municipaux entre juin 2015 et novembre 2019, soit au cours des 39 conseils qui se sont tenus sur cette période. **En moyenne, le taux de participation s'est établi à hauteur de 56 %**, avec une participation décroissante année après année (77 % en 2015, 67 % en 2016, 60 % en 2017, 47 % en 2018 et 44 % en 2019). Les données individuelles de chacun des conseillers municipaux figurent dans le graphique ci-dessous.





Passage de témoin

Le mandat s'achève et une nouvelle équipe entrera en fonction à l'issue des élections municipales de mars prochain. Un tour d'horizon de la situation actuelle des principaux dossiers en cours s'avère utile. Cela facilitera leur future prise en charge au bénéfice de notre commune. Certains d'entre eux pourront évoluer d'ici le mois de mars.

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme.

Les pièces règlementaires produites (orientations d'aménagement et de programmation sur le Fort, les Maridats et la zone d'activités de La Riverotte) devront être validées avant que ne soient engagées les phases de consultation des personnes publiques associées puis d'enquête publique.

La mise en œuvre du projet de requalification, de densification et d'extension du Fort.

Des divergences se sont exprimées au sein du conseil municipal sur les projets portés par les groupements TOULOUSE MÉTROPOLE HABITAT et LES CHALETS (*cf. rubrique Vie municipale*). Les conseillers municipaux qui souhaitent ne retenir aucun des deux projets ont quitté la salle du conseil le 8 octobre dernier avant le vote entre les deux projets sélectionnés par le comité de pilotage (composé de l'Architecte des Bâtiments de France, de la Direction Départementale des Territoires, du Conseil Aménagement Urbanisme Environnement du Conseil Départemental, du Sicoval et des conseillers municipaux). Le projet du groupement Toulouse Métropole Habitat, qui a été présenté aux habitants lors de la réunion publique du 27 septembre, et dont la synthèse figure ci-après, a recueilli l'unanimité parmi les conseillers municipaux restant. Plusieurs facteurs ont motivé ce choix : respect des termes de référence de l'appel à projets notamment en termes du nombre et de la nature des logements envisagés (*cf. Autan de février 2019*) ; emprise limitée sur les terres agricoles ; intérêt financier pour la commune ; équilibre entre les différentes struc-

tures participant au groupement ; démarche de concertation et de conseil prévue à chacune des phases du projet. Les partenaires de la commune au sein du comité de pilotage avaient choisi ce projet à l'unanimité. La mise en œuvre de la première phase du projet, sur les terrains dont la commune est propriétaire, peut être engagée.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Acquisition de parcelles auprès de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural.

La démarche de mise en vente de parcelles par la SAFER sur le quartier de La Riverotte, pour laquelle la commune avait été désigné attributaire de certains lots, a été annulée au cours de l'été dernier pour des raisons administratives. Cette démarche ayant récemment été relancée, la commune a renouvelé son intérêt pour devenir propriétaire de certaines parcelles. Ces acquisitions permettront d'accueillir des projets agricoles, d'améliorer la desserte routière du quartier et de mettre à disposition des habitants du quartier un espace collectif à proximité de l'Ariège.

Création de la zone d'activités le long de la RD820 à La Riverotte.

L'étude de lever des dispositions de l'amendement Dupont sur les terrains jouxtant la RD820 a été réalisée (*cf. rubrique Vie municipale*), de même qu'une évaluation des coûts de viabilisation de ces terrains par les services du Sicoval. En fonction des projets portés par les acteurs économiques, la vocation de la zone d'activités pourrait être artisanale et commerciale au Sud avec des projets formulés par des acteurs économiques du secteur de l'artisanat établis sur

d'autres sites de Clermont-le-Fort et un projet porté par la société LIDL. Elle pourrait être industrielle au Nord avec le projet de transfert d'activité de la CEMEX depuis les bords d'Ariège et le projet d'extension de Paul Boyé Technologies actuellement implantée de l'autre côté de l'axe routier sur la commune de Labarthe s/Lèze. Ces projets économiques seraient sources de revenus importants pour notre commune.

Traitement des nuisances environnementales sur La Riverotte.

À l'origine de la création de l'association « Riverotte pour tous » (cf. rubrique *Vie associative*), les nuisances générées par les activités des Transports Maurel sur les riverains perdurent. Aucun investissement significatif n'a été consenti à ce jour par cette entreprise pour réduire les émissions de poussière sur la voie routière privative ou pour limiter les nuisances sonores associées aux rotations des camions, notamment tôt le matin. Un comité consultatif Riverotte est créé. Les personnes intéressées pour y participer doivent faire connaître leur candidature en mairie avant lundi 9 décembre 2019. La première réunion du comité consultatif aura lieu dans la salle du conseil municipal jeudi 19 décembre 2019 à 20h30.

TRANSPORTS, VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

Aire de covoiturage à la Riverotte.

Sollicitée par le Conseil Départemental pour l'implantation d'une aire de covoiturage, la commune a proposé que cet équipement soit implanté sur l'actuel parking des Claux (zone enherbée à l'entrée gauche du quartier de La Riverotte). Si cette proposition n'a pas été retenue pour l'année 2019, le Conseil Départemental s'est de nouveau rapproché de la commune pour réactiver le projet.

Cheminement piétonnier aux Maridats.

La réalisation des 14 logements figurant au permis d'aménager accordé aux propriétaires du terrain situé en partie limitrophe de Venerque, générera une augmentation des flux de véhicules. Une réflexion a été engagée avec le Conseil Départemental et le Sicoval pour aménager le carrefour entre la D35 et le Chemin de Pech David. De même, afin de faciliter l'insertion des futurs habitants dans le quartier des Maridats, un projet de liaison piétonnière entre le lotissement et le Chemin des Maridats a donné lieu à une étude technique et financière du Sicoval.

Carrefour En Sérié.

La sécurisation de la traversée pédestre de la RD68, sollicitée par plusieurs familles, a donné lieu à une étude technique et financière conjointe du Conseil Départemental et du Sicoval. Le Conseil Départemental a notifié son accord pour une participation financière. Au regard du reste à charge, une solution alternative moins coûteuse a été proposée par la commune. Elle n'a pas encore, à ce jour, été validée par le Conseil Départemental.

ÉCOLE

L'élargissement du Regroupement Pédagogique Intercommunal à Goyrans.

Le RPI regroupe depuis 1995 les communes d'Aureville et de Clermont-le-Fort. Afin de gérer les pics et creux de fréquentation dans les écoles, il est envisagé d'élargir à trois communes les règles qui régissent l'actuel partenariat (les trois villages sont déjà partenaires pour l'école maternelle). Si le projet apparaît adapté au regard des prévisions d'accueil de nouvelles populations, de nombreux points restent encore à régler, pour envisager que la nouvelle organisation soit opérationnelle à la rentrée prochaine. Tous les acteurs de la communauté éducative sont appelés à échanger sur ce projet au cours des prochains mois (Rectorat, communes, enseignantes, parents d'élèves). Les points de vigilance concernent : les clés de répartition des investissements futurs potentiels comme la création de nouvelles classes (convention entre les trois communes) ; le nombre de classes ouvertes, la localisation des classes et le nombre moyen d'enfants par classe (engagements du Rectorat, le cas échéant sous forme contractuelle) ; la répartition des niveaux entre les classes (concertation entre le personnel enseignant) ; l'organisation du transport des enfants le matin et le soir entre les trois écoles (programmation avec le Conseil Départemental).

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Accessibilité de la commune pour les personnes handicapées.

La mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée des Établissements Recevant du Public (Ad'AP) reste à finaliser. Pour ce qui concerne l'église, les Services Départementaux d'Incendie et de Secours de la Haute-Garonne ont validé le principe d'un accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) qui se situerait à l'aboutissement du chemin piétonnier qui relie la mairie à l'église. La création de cet accès nécessiterait la création d'une nouvelle porte. Pour ce qui concerne le restaurant, la mise aux normes concernerait la reprise de la pente existante permettant d'accéder au restaurant et l'élargissement de l'espace dédié aux toilettes. Pour ce qui concerne la salle polyvalente, le projet reste à élaborer.

GESTION

Finances communales.

La situation financière de la commune est saine : faible taux d'endettement, amélioration de l'épargne brute, maîtrise de la masse salariale. Cependant, sa capacité à porter des projets de plus ou moins grande envergure est limitée (par exemple les projets liés à l'accessibilité des bâtiments, à l'aménagement de liaisons piétonnières ou à l'acquisition de réserves foncières). Les engagements financiers de la commune dans les structures intercommunales doivent être appréhendés avec prudence dans la mesure où ils peuvent constituer à terme des dépenses contraintes (participation au RPI élargi, contribution au financement de postes mutualisés).

Christian HUGUES

SYNTHÈSE DU PROJET DE REQUALIFICATION, DE DENSIFICATION ET D'EXTENSION DU FORT DU GROUPEMENT TOULOUSE MÉTROPOLE HABITAT.



FAÇADE NORD - UNE LIGNE DE PAYSAGE



UNE ARMATURE D'ESPACES PUBLICS
AU CROISEMENT DES CHEMINS DE LIGNE DE CRÊTES ET CHEMINS CREUX



S'ÉTIRER SUR LA CRÊTE
ET ARTICULER ESPACES PUBLICS OUVERTS SUR LE PAYSAGE ET ESPACES PUBLICS PLUS INTIMES



LES ESPACES PUBLICS DE CLERMONT LE FORT



PLAN MASSE ÉCH. 1/1000

DENSIFICATION, REQUALIFICATION et EXTENSION DU FORT DE CLERMONT LE FORT
Toulouse Métropole habitat - GGR - pour.une.ville.aimable - BATECO



PERSPECTIVE - UNE NOUVELLE ENTRÉE NORD SUR LE FORT



COUPE - FAÇADE TRANSVERSALE OUEST - 1/500



COUPE - FAÇADE LONGITUDINALE NORD - 1/500



PLAN REZ DE CHAUSSEE - 1/500

DENSIFICATION, REQUALIFICATION et EXTENSION DU FORT DE CLERMONT LE FORT
Toulouse Métropole habitat - GGR - pour.une.ville.aimable - BATECO



PERSPECTIVE - UNE PLACE EN PLUS

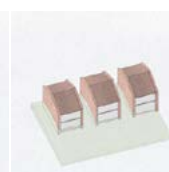


COUPE - FAÇADE TRANSVERSALE EST - 1/500

S'INSPIRER
RÉFÉRENCE EXISTANTE



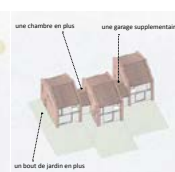
DÉCOUPER
ADAPTATION À LA PENTE



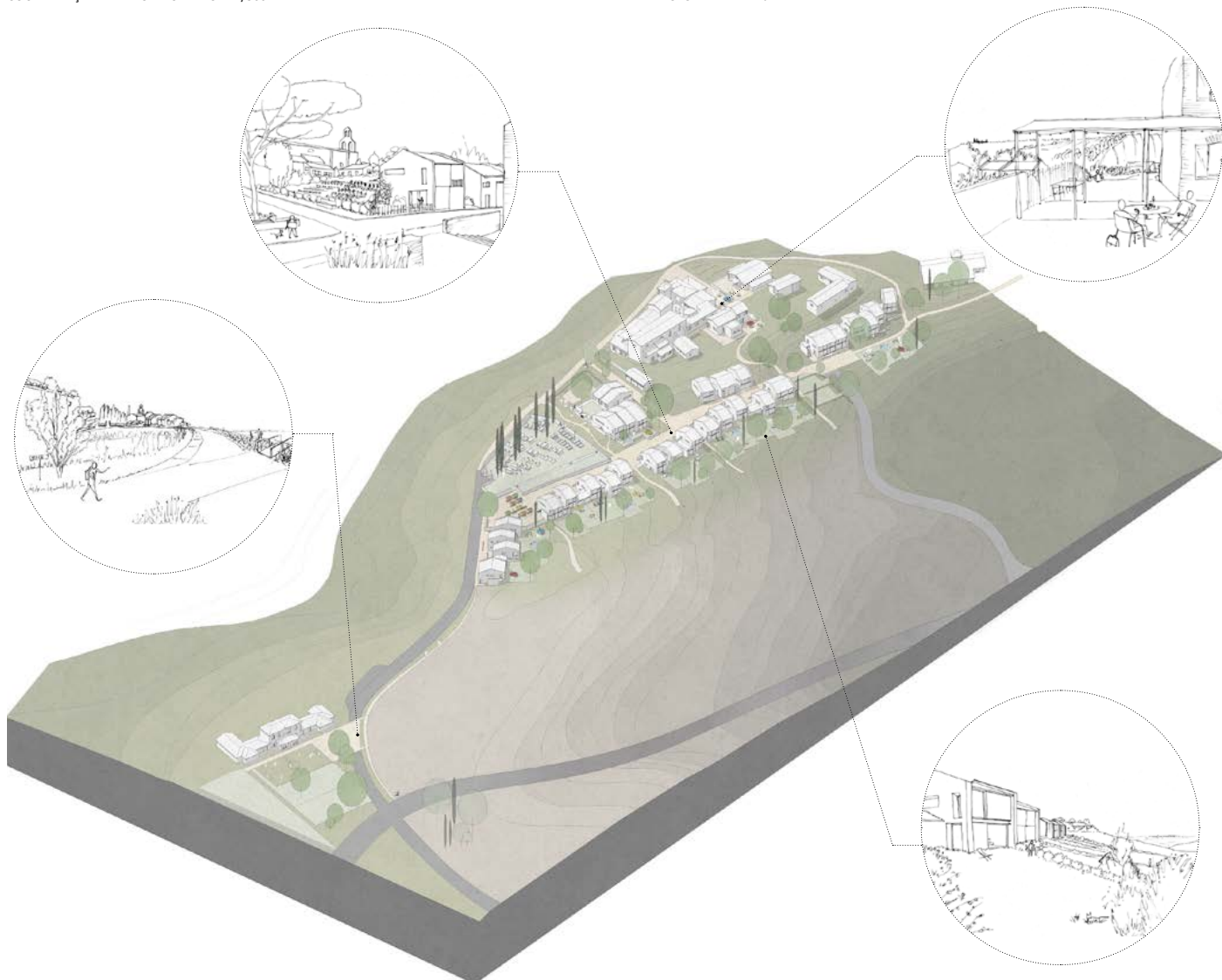
S'OUVRIRE
SUR LE PAYSAGE & AU SOLEIL



PERSONALISER
DES ESPACES À LA DEMANDE



TRANSFORMER LE DÉJÀ LÀ



AXONOMETRIE - POURSUIVRE SUR LA LIGNE DE CRÊTE

DENSIFICATION, REQUALIFICATION et EXTENSION DU FORT DE CLERMONT LE FORT
Toulouse Métropole habitat - GGR - pour.une.ville.aimable - BATECO

AURECLER

Aurecler est l'association des parents d'élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal des écoles d'Aureville et de Clermont-le-Fort, qui propose aux enfants scolarisés dans les deux écoles des activités péri ou extrascolaires. Ces activités sont, soit hebdomadaires le soir après la classe, soit sous forme d'événements festifs ponctuels tout au long de l'année scolaire.

Les prochains événements organisés par Aurecler à noter dans vos agendas :

- dimanche 2 février : Après-midi jeux de société
- samedi 14 mars : CARNAVAL des écoles à la salle des fêtes d'Aureville.
- dimanche 26 avril : Vide ta chambre (à confirmer)
- samedi 27 juin matin : kermesse des écoles du RPI, sur le site de l'école de Clermont-Le-Fort (stands de jeux, spectacles, tombola, ...).

Aurecler fonctionne uniquement sur la base de parents bénévoles. Nous attendons vos suggestions et nous vous invitons à nous rejoindre. N'hésitez pas à prendre contact avec : Victor Monteiro (président), Géraldine D'Ovidio (secrétaire), Fulvio Infante (trésorier), Aurélie Barbier, Céline Verbeke, Pauline Gayraud, Valérie Santini, Christophe Etchart, Pierre Ratinaud, Chloé Zanatta ou Zohra Baudracco.

Géraldine d'OVIDIO pour Aurecler



CAMINAREM

Si vous pratiquez la randonnée sur les coteaux du Lauragais, il y a des chances que ce soit Caminarem qui ait rouvert le chemin. Depuis près de 30 ans, cette association née à Clermont où est toujours resté son siège social, débroussaille, balise, plante des arbustes, et participe à la gestion de parcelles sensibles. Les naturalistes du Conservatoire des Espaces Naturel en Occitanie font appel aux caminaïres au moins une fois par an.

Sur la Réserve Naturelle Régionale Confluence, nos bénévoles travaillent de concert avec les bénévoles de Nature en Occitanie afin de préserver la biodiversité et sauver des parcelles humides devenues la proie idéale de l'urbanisme ou de couverts bitumés tous genres.

Sous la houlette du conservateur de la RNR, Caminarem intervient à Clermont le Fort sur le bras mort du lac de Riverotte vers l'Ariège : le chantier effectué le 10 janvier 2019 sera terminé le 7 décembre 2019. La parcelle de paint-ball abandonnée, à La Riverotte, depuis quatre ans est envahie de filets, de cahutes, de paravents et de tout ce qui peut s'appeler cachette, écran, avec des matériaux de récupération, du béton, du bois, des tôles... du pas jojo si l'on peut dire, au tra-

vers desquels ont poussé ronces et cornouillers. Cette parcelle sur la rive gauche de l'Ariège a vocation à retrouver sa nature de parcelle humide, et pourquoi pas de parcelle agricole si l'on vient à bout de ce nettoyage fastidieux : le 13 février 2019, avec les bénévoles de Nature en Occitanie ce sont 17 personnes qui ont entamé ce nettoyage.

Lors du Conseil municipal du 11 octobre 2019, un projet de rouverture de sentier de randonnée entre La Marquemale et Les Oustalets a été évoqué, Caminarem sera au rendez-vous pour son débroussaillage, dès que le statut des chemins sera éclairci ou conventionné.

La veille et le balisage de PR (chemin de Petite Randonnée) ou des GR (Grande Randonnée) de la Haute Garonne nous sont confiés par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP31). Faisant partie du réseau de randonnée du Sicoval, le balisage de la Boucle de Notre Dame a été vérifié cette année. Pour le festival Itin'errances du 22 septembre 2019, certains passages (dans un talus et sur un fond de jachère) ont pu être améliorés grâce à l'autorisation des agriculteurs, et avec l'aval des chasseurs.

Christiane Brustel (présidente de Caminarem)

COMITÉ DES FÊTES

Dans le dernier Autan, nous vous annonçons les événements prévus pour l'année 2019, c'est maintenant l'heure de faire le point.

L'assemblée générale a permis l'élection des nouveaux membres du bureau. Amandine Drouet et Simon Escalas sont reconduits au statut de présidente et de secrétaire, et Kim Ly Nguyen passe le relais de la trésorerie à Gérard Verdot. Le conseil d'administration reste le même :



Nous vous avons proposé **vendredi 19 avril une soirée cabaret** à la salle des fêtes. Ce cabaret était un enchaînement de numéros d'artistes locaux (marionnettiste, sculptrice, clown, équilibriste, chercheuse d'odeur, comédien, musicienne, performeur...). Le cabaret a l'air de vous avoir plu car nous avons fait salle comble, pour notre plus grand bonheur !

Dimanche 2 juin c'était vide-greniers ! L'événement a eu un large succès !



Le **dimanche 30 juin nous vous avons offert un repas** préparé avec amour par les bénévoles. Vous avez été plus d'une soixantaine à répondre présents ! Pour la délicieuse ratatouille, et les légumes du taboulé nous nous sommes approvisionnés chez Macadam Gardens dont le gérant Alex, habite désormais au village ! Merci encore à lui pour ses légumes bios et locaux livrés à Clermont ! Nous félicitons encore Ricardo, le vainqueur du jeu du jambon, qui a su en estimer le poids !! Nous espérons qu'il s'est bien régalaé !

Le **samedi 21 septembre c'était la « Journée mondiale de nettoyage de la planète »**. Malgré l'heure matinale du rendez-vous 9h, vous avez été plus d'une trentaine à venir équipés de vos gants, de bonnes chaussures et plein d'énergie afin de parcourir le quartier des Fraysses, de la Riverotte, le village, et le Ramier. Pas de photos du « butin » récolté car nous avons trié au fur et à mesure en remplissant les containers communaux. Mais nous pouvons vous assurer que nous avons trouvé de tout et en quantité ! (matelas, pneus, chaussures neuves, mégots, papiers en tout genre, piles, cannettes...)

Nous voudrions remercier tout particulièrement David,

Christian, Gaël (le garde communal) et Alban (l'agent communal) qui ont fait des allers/retours à la déchetterie le lundi afin d'évacuer les déchets restants.



Nous avons préféré annuler le **marché des producteurs et créateurs locaux prévu le dimanche 29 septembre** car une foire similaire se déroulait le même jour à Castanet. Nous reportons cet événement à l'année prochaine ! D'ores et déjà vous pouvez nous faire parvenir vos adresses de producteurs et créateurs locaux !

Et le dernier événement de l'année est la **fête de Noël pour les enfants d'Aureville et de Clermont le Fort qui aura lieu le dimanche 15 décembre**. Vous recevrez les invitations fin novembre dans vos boîtes aux lettres. Nous avons cette année, par soucis d'un Noël « éco responsable », eu l'idée de récolter des livres afin de pouvoir les redistribuer aux enfants. Nous vous sollicitons donc afin de faire du tri dans vos bibliothèques et de donner les livres que vos enfants ne lisent plus ! Les tranches d'âges concernées sont les enfants nés entre 2008 et 2019 ! Afin de faire vos dons des caisses seront mises à disposition dans le hall de la mairie de Clermont et d'Aureville, elles seront étiquetées « DON LIVRE DECEMBRE » pour ne pas éveiller les soupçons des plus petits et conserver la magie de Noël.

Vous trouverez sur la page de la mairie à l'onglet « Vie associative/Comité des Fêtes » les liens pour vous inscrire, en tant que bénévole les : 27 ou 29 novembre (tri et stockage des livres à Clermont) ; 7 ou 8 décembre (décoration de la salle des fêtes de Clermont) ; 11 décembre 20h30 (emballage des cadeaux à Clermont) ; 15 décembre (jour de la fête de Noël) et 25 ou 26 janvier (enlèvement de la décoration). L'équipe des lutins recrute, n'hésitez pas à nous contacter cdf.clermontlefort@gmail.com. Nous vous remercions d'avance pour votre participation, afin que cette fête soit réussie !

Ces manifestations ont pu avoir lieu grâce aux bénévoles sans qui rien ne pourrait se réaliser ! Que ce soit pour nettoyer le village, ou pour faire la fête, vous avez répondu présents en tant que bénévoles ou participants et cela nous a fait chaud au cœur, nous vous remercions encore pour votre disponibilité, vos sourires, votre énergie, vos idées... Que de bons moments passés ensemble et ça continue !

Nous sommes ouverts à toutes vos propositions d'événements que vous souhaiteriez voir se réaliser dans notre si beau village. Si vous souhaitez recevoir nos informations écrivez-nous un mail à cdf.clermontlefort@gmail.com.

À très bientôt !

Le comité des fêtes de Clermont le Fort



VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION MARMOTTES ET MARMOTS

Fidèles à nos habitudes, nous avons enchaîné, tout au long de l'année, randos raquette, ski de fond, rando à la pleine lune sur un tapis de neige pendant l'hiver, et ascensions de sommets emblématiques à la belle saison.

Nous avons bien profité de la neige au premier trimestre, avec quatre randonnées en raquettes, à Lercoul, au sommet du Puech, à Beille et au Tarbésou. Une initiation au ski de fond a permis de diminuer les appréhensions, avant une randonnée nocturne au Chioula sous un ciel étoilé. Sans transition, dès le mois de mai nous étions au bord de la mer, pour une marche sur le sentier du littoral, une belle ascension jusqu'au Roc de France, à la frontière franco-espagnole, et une approche du Canigou encore largement enneigé, par ses balcons. Sabine toute émerveillée, des poussières d'étoiles dans les yeux devant ce sommet emblématique, est une image qui continue de me faire sourire. Début juillet, nous avons rendez-vous au mont Valier à 2838 m, c'est une tradition chaque année. Une bouteille de champagne m'y attendait dans la neige. J'ai eu la chance de fêter mon anniversaire au refuge des Estagnous devant un dîner gastronomique concocté par la chef Géraldine Portoles et animé par des chanteurs occitans, l'occasion de réjouir nos papilles gustatives et notre humeur festive. Si vous rencontrez Pascal, vous lui demanderez ce qu'il transportait dans sa demi-bouteille de Perrier, un fluide brunâtre exotique qui, selon ses dires, aide à établir le contact avec les autres groupes... Pour la petite histoire, il n'était pas le seul à transporter cette drôle de bouteille, même si le contenu différait légèrement. Bref, le contact a été vite établi et les gorges réchauffées. Fin août, nouveau rendez-vous en haute altitude, au sommet du Pic Carlit à 2921 m. En général, les randos les plus exigeantes ne sont pratiquées que par un petit groupe de marcheurs chevronnés. Or, cette fois, nous étions nombreux à tenter une marche un peu technique. Le début est trompeur, on chemine

de lacs en lacs sur un terrain relativement peu pentu, puis tout à coup, on comprend que cela va grimper, surtout lorsqu'on se retrouve face à un mur de gros blocs à escalader. Même si ce passage a été un peu délicat pour ceux qui souffraient de vertige, tout s'est bien terminé. En septembre et en octobre, nous sommes allés aux étangs de Fontargente, exceptionnellement sous un ciel dégagé, sans brume ni vent, et enfin aux étangs du Picot, où la grimpette était un peu raide avant d'atteindre le premier étang, mais la dynamique de groupe ayant bien fonctionné, tout le monde est arrivé en haut. Vous l'aurez compris, l'association se porte bien et réalise ses projets et ses petits rêves, en cultivant la bienveillance et le respect de chacun. Les petites marmottes d'antan devenues des grandes marmottes nous accompagnent parfois, comme Anna et Lucie. Le nombre d'adhérents est stable et certains participants progressent dans leur pratique. Cette année, nous décernons la **Marmotte d'or 2019** à Sophie, qui a enchaîné trois randos, dont une ascension de 1300 m de dénivellée positive pour accéder au refuge des Estagnous, avant de monter au Valier, avec une énergie débordante. Sa pratique quotidienne du vélo semble booster ses performances sportives en montagne. À bon entendeur, salut ! Notre **Assemblée Générale se tiendra le samedi 11 janvier à 17 h** à la salle polyvalente du village. L'AG sera l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée en visionnant le diaporama des photos, d'établir le calendrier des sorties et les projets à venir, et d'adhérer à l'association. Elle sera suivie d'un apéritif, d'un spectacle surprise par une artiste de la région qui aime donner des leçons de vie avec humour, et d'un dîner de type auberge espagnole (sur inscription).

**Si vous êtes intéressés par nos activités,
contactez-moi à l'adresse dagmarnarval@hotmail.com
ou au 06 17 38 69 39 (Anne).**

ANNE DELPY

VIVRE À CLERMONT

Repas amical au quartier Bois Grand

Depuis plusieurs années maintenant, l'association Vivre à Clermont invite les habitants des quartiers Bois Grand et ses voisins En Sérié, Les Oustalets et Tailladettes, à partager deux fois par an un repas amical. C'est une bonne occasion pour échanger sur la vie locale et accueillir, dans ce moment de convivialité, les nouveaux habitants de nos quartiers. En ce début d'année 2019 a eu lieu, le 20 janvier, le «Repas raclette», qui a réuni quelques 35 convives à la Salle des Fêtes du village. Le repas de rentrée des vacances d'été s'installe, cette fois en belle saison, sous des barnums et des tentes au rond-point de l'Impasse du Bois Grand, sécurisé pour l'occasion. La date retenue cette année était le 7 septembre et ce repas a réuni dans la bonne humeur environ 45 convives, grands et petits. À la différence du repas d'hiver, qui est préparé et organisé entièrement par les membres de l'association, ce dernier adopte, en partie, le principe de

« l'Auberge Espagnole » où chacun apporte une entrée ou un dessert. Les compléments, l'apéritif, les grillades, les boissons, le café, sont fournis par l'association. Les tentes, les tables et les différents matériels,... sont aimablement mis à disposition par les membres de l'association. Le repas d'été est précédé de la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle de Vivre à Clermont et il est traditionnellement suivi d'une partie de pétanque, qui a été, encore cette fois, longuement et âprement disputée,... Tous nos remerciements vont aux organisateurs et acteurs de ces moments de convivialité unanimement appréciés : Valérie et Jean-Luc pour les approvisionnements, les grillades, les tentes, Béthy pour l'organisation générale, la tenue du site de VAC, la musique, les cafés,... et enfin à notre ami Jean-Jacques, la cheville ouvrière de nos manifestations pour l'animation et tout le reste,... Le prochain repas d'hiver est d'ores et déjà fixé au 26 janvier 2020 à la salle des Fêtes de Clermont Le Fort.

Jean Farré, Président



UNE ASSOCIATION POUR LA MAÎTRISE DU CADRE DE VIE À LA RIVEROTTE

Tous d'abord nous tenons à remercier la Mairie de nous accorder la parution d'un article dans l'Autan.

L'association la « Riverotte Pour Tous » a été créée suite aux échanges entre certains riverains et la mairie de Clermont-le-Fort concernant la gestion de notre cadre de vie. Nous nous sommes rapprochés avec les riverains des acteurs principaux, que sont M. le Maire, la RNR (Réserve Naturelle Régionale) Confluence Garonne-Ariège son gestionnaire Nature En Occitanie, les entreprises Granhota, Cemex et Maurel. Les membres de l'association désirent donner leur avis sur la situation de notre quartier et de notre village, car beaucoup de choses sont en train de changer.

Depuis 2015, les bords d'Ariège à Clermont-le Fort sont classés dans la Réserve Naturelle Régionale Confluence Garonne-Ariège et pour y accéder, les usagers disposent de trois parkings rive droite - Baronchelli, Le Fort, les Fraysses - et de celui des Claux à l'entrée de la Riverotte rive gauche.

La RNR a des idées d'aménagement mais elles ne sont pas relayées jusqu' aux riverains. Les riverains ont des idées mais ne sont pas écoutés ou compris.

Ce manque d'écoute et de prise en compte des points de vue de chacun perdure depuis des années.

LES NUISANCES

Depuis des années des camions circulent quotidiennement sur deux chemins privés longeant des habitations sans que jamais ne soit faite la moindre réparation qui pourrait améliorer le quotidien des habitants les plus proches.

Ainsi les riverains vivent avec de la poussière et le bruit au quotidien, aller dehors et y rester une demi-heure est une option qu'ils ne peuvent pas s'offrir.

Le danger tous les jours, pour ces riverains en fin de chemin de Lombardel est de se faire couper en deux par les usagers de la gravière, qui gardent la même allure sans s'arrêter au Stop.

Il est préférable de laisser passer à vive allure le camion de 38 tonnes.

Un autre danger est constitué par, le stockage hors normes de sécurité élémentaires de 30,000 litres de carburant dans l'entrepôt des camions.

La cuve de stockage est sans revêtement étanche et à une dizaine de mètres à peine de la première habitation et

dans une zone inondable.

Aucune autorisation n'existe ni en Mairie, ni en sous préfecture pour la cuve et la pompe à essence qui alimente chaque jours les camions.

Ces nuisances sont en contradiction avec la réserve naturelle et la forte affluence des promeneurs et visiteurs qui viennent chaque été.

Les riverains attendent de voir des changements concrets sur ces sujets épineux.

COMMISSION URBANISME

Une Zone d'activité commerciale et artisanale doit être créée à l'entrée de la Riverotte, c'est pour cela que l'idée a été lancée début juillet en fin de conseil municipal pour la création d'une « commission urbanisme » qui c'est transformé en « Création d'un comité consultatif Riverotte ». La commission liée à l'urbanisme ne pouvant apparemment regrouper que des élus, un « comité consultatif » permettra aux habitants et autres de se faire entendre. Nous attendons beaucoup de la création de ce comité. C'est donc un appel à candidature qui est lancé via cet article.

Mais déjà une transaction va se faire sans l'avis des riverains et sans attendre la création du comité consultatif.

Dans le compte rendu du conseil municipal du 11 octobre 2019 on peut lire: « C. HUGUES indique que la SAFER vient de relancer la procédure de consultation pour la vente de parcelles appartenant à M. LIVA sur La Riverotte.

Il ajoute que la commune, conformément aux décisions prises par le conseil municipal en juillet 2018, a renouvelé son intérêt pour certaines parcelles. Il rappelle que le budget d'acquisition figure au Budget Primitif 2019 de la commune. »

Nous espérons que ce comité sera actif et responsable... et que ses décisions seront prises en compte pour que le travail de chacun ne soit pas vain.

Merci pour votre intérêt,
Bien cordialement

Un comité consultatif Riverotte est donc créé.
Les personnes intéressées pour y participer doivent faire connaître leur candidature en mairie avant lundi 9 décembre 2019 (mairie.clermont-le-fort@orange.fr et 05 61 76 29 45). La première réunion du comité consultatif aura lieu dans la salle du conseil municipal jeudi 19 décembre 2019 à 20h30

**David MUSE, président de l'association
« Riverotte pour Tous »**

NB : Une partie de ce papier est tiré de l'article : Clermont-le-Fort (31) Réserve naturelle : les incivilités en baisse du 30/08/2019 -- La Dépêche du Midi - Gérard Boudon.

Curé de notre secteur paroissial de Lacroix-Falgarde de septembre 2001 à juin 2008, **Père Bernard Queheille est décédé le 2 octobre 2019**



Marqué à son arrivée par l'épreuve de la mort d'un ami prêtre très cher, il se met immédiatement au travail avec une énergie et un enthousiasme qui ne le quitteront pas ! Il entreprend des travaux : presbytère, secrétariat, salle paroissiale. Il se familiarise avec l'organisation de la paroisse, avec le Conseil de pastorale et les équipes de liturgie. Il développe certains services, en crée d'autres, tout se passe bien.

Une chose l'anime toujours, ce sont les grands rassemblements !

En 2002, il organise la fête de l'amitié au Ramier de Lacroix, c'est une belle journée avec beaucoup de monde où la messe est célébrée sur place. L'année suivante, il organise à Vieille-Toulouse le Jubilé du Père Pimond. Au mois de juin de cette même année, nous faisons une sortie à Saint-Lizier avec les enfants du catéchisme.

L'année 2003 est marquée par le Pèlerinage en Terre Sainte pour une trentaine de personnes du secteur.

À travers Israël, la Jordanie, l'Egypte, ce sont des temps très forts. Le lac de Tibériade, le mont des oliviers, tous ces lieux qui nous rapprochent des évangiles. Au cours de l'année 2005, c'est un pèlerinage à St Jacques de Compostelle qui nous réunit pour quelques jours et nous avons toujours de bons souvenirs de la messe à St Jacques et des prières à Fatima. Les sorties annuelles à Lourdes avec les enfants du catéchisme sont des moments de grande joie. Au cours de ces voyages, beaucoup d'amitiés se lient grâce à tout ce que nous partageons.

Nous fêtons ses 25 ans de sacerdoce en 2007.

Père Bernard nous a marqué.e.s par sa grande foi, son attachement aux personnes, son dynamisme, ses chants, ses homélies. Ses célébrations étaient toujours joyeuses et pleines d'enthousiasme. Il accueillait chacun avec chaleur et devenait de suite son ami. Il aimait la vie.

Il restera notre ami pour toujours.

Jeanine Louis – Corinne Nogarède-Hugues - Gisèle Portolan

Recensement de la population clermontoise : du 16 janvier au 15 février 2020

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin,...

Le recensement se déroulera sur Clermont-le-Fort entre le 16 janvier et le 15 février 2020. Un agent recenseur, recruté par la mairie, vous remettra vos indiquera la procédure à suivre et vous communiquera vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier, pourra éventuellement vous aider à la renseigner et viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté.e plusieurs fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenus au secret professionnel.

Pour en savoir plus, vous pouvez d'ores et déjà consulter le site : www.le-recensement-et-moi.fr

Coup de projecteur sur...



Annick et Philippe Paillette :

*« La vie est comme une pièce de théâtre :
ce qui compte n'est pas qu'elle dure longtemps,
mais qu'elle soit bien jouée » (Sénèque)*



Annick et Philippe Paillette se sont installés au lieu-dit Rivedaigue au milieu des années 60, période de toutes les libertés. Leur mariage est célébré 2 décembre 1967 par le Docteur Sendrail, maire de Clermont-le-Fort, assisté par Mimi, secrétaire de mairie. Si les premiers temps sont difficiles - il n'y a pas l'eau courante - les conditions de vie s'améliorent rapidement. Philippe prend son poste de professeur de lettres agrégé au lycée Pierre de Fermat. Annick sillonne les coteaux avec sa Citroën 2 CV rouge pour conduire les enfants à l'école de Venerque, en binôme avec Barbara Vié.

Philippe s'investit tout de suite dans le club théâtre du lycée. Pendant près de trente années, il met en scène des auteurs aussi divers qu'Ionesco, Molière, Queneau ou Duras... tandis qu'Annick s'occupe des costumes et des décors et s'affaire dans les coulisses pour faire face

aux imprévus lors des représentations. Plusieurs jeunes de Clermont-le-Fort, scolarisés dans ce lycée, ont ainsi arpenté les planches sous la direction de Philippe et endossé les habits imaginés par Annick.

Annick s'investit quelques années plus tard au sein du conseil municipal. Elle lance l'idée de créer un journal municipal, à l'instar de ce qui se fait sur Venerque. Ainsi naît « L'Autan de Clermont »... dont Philippe réalise le dessin de couverture. Pendant plusieurs décennies, les articles du journal sont frappés avec ardeur sur la petite « Valentine » rouge d'Annick, remplacée dans les dernières années par l'ordinateur, facilitant la mise en page. Annick et Philippe ont soigneusement rangé dans leur bibliothèque tous les numéros de l'Autan, notamment le fameux numéro 0, de 1983, qui présente la singularité de ne pas avoir de titre, jusqu'au dernier numéro 126 daté de 2014.

Philippe participe à la création de l'association Caminarem qui œuvre à la réouverture, au débroussaillage et à l'entretien de chemins ruraux oubliés afin de les proposer à la randonnée pédestre. Les premières réalisations ont lieu sur Clermont-le-Fort, mais très vite les bénévoles de l'association sont appelés à intervenir sur le sud-est toulousain.

De son côté, Annick participe à la création de l'association « Les Amis de Clermont » dont l'ambition est de veiller à la sauvegarde et à l'entretien du site et du patrimoine communal. Dans ce cadre, elle participe aux projets de mise en valeur de l'intérieur de l'Église, en installant un nouvel autel, en repositionnant le bénitier ou en travaillant sur la rénovation des médaillons.

La retraite permet à Philippe de consacrer plus de temps à la pratique du piano, sur le même instrument qu'il utilisait tout petit lorsqu'il accompagnait sa mère au chant. Si Annick s'exprime parfois sur son violon, sa créativité prend sa pleine mesure à travers la peinture, principalement la copie de toiles de maîtres et les loisirs créatifs, notamment en réalisant des objets utiles au quotidien.

Jeanine Louis et Christian Hugues